



## RIN RECHERCHE - 2021

### Quel est l'objectif :

**En déclinaison du Schéma Régional de l'Economie, des Entreprises, de l'internationalisation et de l'innovation (SRDEII) et du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) adoptés à l'Assemblée plénière du Conseil Régional du 15 décembre 2016**, la Région souhaite conforter les axes de recherche d'excellence et en émergence sur le territoire normand, en finançant des projets de recherche afin :

- d'accroître la visibilité et l'attractivité du potentiel de la recherche du territoire normand, tout en irrigant le tissu économique de la région,
- promouvoir des projets d'excellence scientifique, originaux et d'intérêt pour la Normandie,
- permettre aux équipes de recherche de se structurer pour atteindre une reconnaissance et une visibilité européenne et internationale qui renforcera l'attractivité de la Normandie.

La Région entend soutenir l'excellence et l'attractivité des laboratoires de recherche normande en cohérence avec la stratégie des établissements, des organismes et de la COMUE Normandie Université au travers de 5 Réseaux d'Intérêts Normands (RIN) :

- Normandie Energies et Matériaux
- Normandie Humanités et Société
- Normandie Biomédicale et Chimie
- Normandie Terre et Mer
- Normandie Digitale

### Qui sont les bénéficiaires :

Bénéficiaires implantés en Normandie : La COMUE Normandie Université, les Universités, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics ou privés et associations, ayant des activités d'enseignement supérieur et de recherche à but non lucratif et ayant une mission d'intérêt général, les Centres Hospitaliers Universitaires, les Centres de Lutte Contre le Cancer, les centres techniques ayant des activités de recherche à but non lucratif et ayant une mission d'intérêt général, les organismes de recherche nationaux.

### Caractéristiques de l'aide :

Dans la limite des crédits votés au budget primitif de l'année en cours pour ce dispositif, la Région retiendra les candidatures au terme d'un appel à manifestation d'intérêt annuel.

Ce dispositif régional est destiné à soutenir par ordre de priorité :

- des **Plateformes de Recherche**
- des projets de recherche ou groupement scientifique ayant reçu un **Label d'Excellence**
- des **Chaires d'Excellence**
- des **Projets Émergents**

Ces projets devront s'insérer dans au moins un des RIN, leur durée ne pourra excéder 36 mois.

**Comme indiqué dans les objectifs du dispositif, les projets devront servir l'ambition régionale en matière de recherche scientifique et permettre d'(e) :**

- **Équiper les infrastructures:** répondre aux besoins des équipes de recherche en leur permettant de bénéficier de matériel innovant, et/ou de pointe, afin d'asseoir leur position (cf. **Plateforme de Recherche**)
- **Rechercher l'excellence :** structurer l'activité de recherche par RIN et accompagner les équipes vers un plus haut niveau d'ambition scientifique (cf. **Label d'Excellence**)
- **Attirer et garder les talents :** accueillir des chercheurs de très haut niveau pour permettre aux équipes normandes d'acquérir rapidement ou de renforcer une reconnaissance internationale (cf. **Chaire d'Excellence**)
- **Permettre de passer de l'idée au projet :** expérimentation et émergence d'une nouvelle thématique (cf. **Projet Émergent**)

Et notamment de :

- **Mutualiser les équipements de recherche** et envisager leur usage au-delà du projet présenté
- **Développer ou renforcer les collaborations** régionales, inter-sites, interrégionales et internationales
- **Viser à intégrer l'équipe à l'issue du projet dans un programme international ou d'envergure type H2020, PIA3,...**

**En fonction des typologies de projets, les dépenses éligibles sont précisées dans le dossier de candidature.**

Les modalités de versement de l'aide seront définies dans une convention avec les établissements gestionnaires selon le règlement des subventions en vigueur au sein de la Région Normandie.

Selon les typologies de projets, le dépôt des dossiers de candidature est défini annuellement.

**Les projets de recherche relevant de la contractualisation CPER-CPIER et nécessitant une intervention de la Région sur la période d'application du présent dispositif, devront être présentés et analysés selon les modalités précitées.**

La Région se réserve la possibilité de mobiliser des crédits FEDER dans le cadre de la programmation 2014-2020 et de la programmation 2021-2027

Pour réaliser l'instruction des projets présentés, la Région s'appuiera sur l'expertise proposée par la COMUE dans le cadre des Pôles de Formation et de Recherche, ou d'autres types d'expertises nationales et européennes.

## Contacts

Dispositifs ESRI  
dispositifsESRI@normandie.fr

- [RIN Actions Sup' 2021](#)
- [RIN Recherche - 2021](#)
- [RIN Doctorants financés à 50% - 2021](#)